Instructions pour les Examens

Le Directeur de l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion porte à la connaissance des étudiants inscrits à l’Ecole concernés par les examens de la session d’automne au titre de l’année universitaire 2018/2019, que conformément au règlement intérieur de l'établissement et les règles de bonne conduite des examens, ils doivent se conformer aux instructions suivantes:

1. Se présenter une demi-heure avant le début de l'examen, muni de la carte d'étudiant et de la carte d’identité nationale et les présenter au contrôle, et en cas de perte de la carte d'identité nationale ou la carte d'étudiant, l’étudiant doit faire une déclaration à cet effet et solliciter l'autorisation écrite de l’Administration pour accéder à la salle d'examen;
2. Consulter les listes des examens pour identifier le numéro d’examen attribué à chaque étudiant, et le transcrire sur les feuilles de rédaction ;
3. Respecter le groupage des examens et de s'asseoir dans la place prévu pour chaque étudiant;
4. Se conformer aux instructions et directives des surveillants, et prendre toutes les précautions visant le bon déroulement des examens ;
5. Chaque étudiant est dans l’obligation d’avoir ses propres outils de travail nécessaires pour passer les examens (crayons, gomme ...) ;
6. Il est strictement interdit d’utiliser les téléphones portables dans les salles d'examen;
7. Il est strictement interdit d’introduire des livres, publications ou polycopiés aux salles d'examen;
8. S’abstenir à tout acte qui ferait préjudice au déroulement normal des examens ;
9. Prendre toute les précautions sanitaires nécessaires avant d’accéder à la salle d’examen.

Et tout comportement contraire à ces instructions, fera l’objet de sanctions disciplinaires selon les lois en vigueur ;

L’Administration